

Personne à contacter :

Anne DANJOU

[danjou.anne@ladapt.net](mailto:danjou.anne@ladapt.net)



Monéteau et Sens  
Tél : 06 81 06 27 80

## FORMATIONS COURTES

**Prestation 2 :**  
**Elaborer son projet professionnel**

Action financée par l'AGEFIPH



Partenaires :



IRFA Bourgogne



## Public visé

- Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi en capacité de se concentrer sur **l'élaboration d'un projet professionnel** et suivis par CAP EMPLOI, Pôle Emploi ou Mission Locale.

## Statut des bénéficiaires

- Les bénéficiaires non indemnisés au titre de l'ARE ont le statut de «stagiaires de la formation professionnelle non rémunérés». Ils peuvent bénéficier d'un défraiement forfaitaire pour le transport et les repas (20 euros/jour de présence) et pour les frais de garde d'enfants de moins de 7 ans (20 euros/jour de présence).
- Les bénéficiaires de l'ARE passent à l'AREF. Ils ne peuvent pas bénéficier de défraiements.

## Objectifs

- **Elaborer et confirmer à minima un projet professionnel réaliste en milieu ordinaire de travail en lien avec :**
  - les compétences transférables,
  - le marché du travail local,
  - et la situation particulière du bénéficiaire (état de santé, mobilité, ...)
- **Découvrir un métier, confirmer ou infirmer un projet professionnel par le biais des mises en situation en entreprise.**

## Durée

210 heures dont 140 heures en centre et 70 heures en entreprise

## Contenu et modalités de mise en œuvre

### Elaborer un projet professionnel réaliste en milieu ordinaire de travail.

- Accueil – Contractualisation – 14h
- Bilan personnel et professionnel – 49h  
Evaluation, analyse et identification de la situation socio-professionnelle du stagiaire et de ses besoins
  - Identification des centres d'intérêts
  - Evaluation des savoirs de base
  - Identification et mise en valeur des connaissances et compétences
- Orientation – Positionnement – 42h  
Exploration de l'environnement professionnel local et des filières de formation
  - Initiation et/ou renforcement des usages du numérique.
  - Identification d'une ou deux pistes professionnelles.
  - Recherche d'entreprise.
  - Travail sur les candidatures.
- Période d'immersion en entreprise – 70h  
Permettre au bénéficiaire d'évaluer et de vérifier la pertinence des pistes professionnelles au regard des restrictions médicales.
  - Evaluation du savoir-être et des savoir-faire.
  - Valoriser les compétences.
- Plan d'action et bilan – 35h  
Bilan de la progression du stagiaire  
Evaluation des compétences et des besoins éventuels de formation

## Résultats attendus

Les bénéficiaires doivent avoir identifié et confirmé à minima un projet d'emploi réaliste. En cas de non confirmation du projet professionnel initial (notamment au travers de l'immersion en entreprise), les bénéficiaires devront disposer d'un projet alternatif.